

CHAPITRE 3 Opérations d'achat/vente

Réductions et frais accessoires

- Opérations d'achat/vente
 - Quel compte utiliser en fonction de la nature de l'opération ?
 - Cf. Chapitre 2

Chapitre 3

- Quels montants et quels enregistrements comptables ?
 - Prise en compte des réductions commerciales et financières
- Opérations d'achat et de vente à plein tarif ou tarif réduit
- Accord ou obtention de réductions
 - Commerciales
 - Financières



A. Réductions Généralités

1. Terminologie

- **Réductions à caractère commercial (RRR)**

- Rabais = réduction exceptionnelle en lien avec la qualité du produit ou d'un problème de livraison (à postériori)
 - ✦ Défaut de qualité, fin de série..
- Remise = réduction automatique en lien avec la qualité du client ou qualité de la commande
 - ✦ Étudiant, client porteur d'une carte de fidélité, seniors..
- Ristourne = réduction en lien avec le volume global sur une période
 - ✦ Montant d'achat HT, nombre de lots achetés, etc....



- **Réduction à caractère financier (escompte de règlement)**
 - Réduction en lien avec l'échéance du règlement
 - ✦ Exemple : 2 % de réduction si paiement comptant (au lieu de 30 jours)
 - ✦ Taux généralement inférieurs à 5 %

- 2. Document comptable : la facture

- Réductions accordées soit :
 - Directement sur la facture de vente lors de l'achat (facture de « doit »)
 - *A posteriori* sur une facture d'avoir



- **Réduction sur facture de doit (facture éditée lors de la vente)**
 - Cas des RRR
 - ✦ Réductions s'appliquant en cascade à partir du montant **HT**
 - Peu importe l'ordre dans lequel on les applique, cela ne modifie pas le montant du net commercial calculé
 - ✦ Total final après réduction(s) commerciale(s) = **Net Commercial**
 - Cas de l'escompte
 - ✦ L'escompte s'applique sur le net commercial
 - ✦ Le résultat s'appelle le **Net Financier**
 - La TVA
 - ✦ Calcul sur montant HT après déduction de toutes les réductions

Exemple 1

La société Pascher vend aux Ets Mallet 3000 €HT de marchandises. Une remise de 2 %, puis un rabais de 3 % sont accordés. Les Ets Paul Mallet payant comptant un escompte de 2 % figure également sur la facture

Société Jacques Pascher 19, avenue des Moulins 69000 LYON		Etablissements Paul MALLET Place Général Henri 69000 LYON
FACTURE (de doit) N° 1512		le 15 décembre N
Références	Désignation	Montant
1839 X	Vente de marchandises M14	3 000,00
	Remise 2 % (3000x 2%)	- 60,00
	Rabais 3 % (2940 x 3 %)	- 88,20
	Net commercial	2 851,80
	Escompte 2 % paiement comptant	- 57,04
	Net financier	2 794,76
	TVA 20%	558,95
	Net à payer TTC	3 353,71

[Retour](#)

- **Réduction sur facture d'avoir**
 - Réductions accordées après la vente
 - Calculées sur le **net commercial**
 - TVA calculée sur le montant de la réduction accordée

Exemple 2

Le 20 décembre, la société Pascher accorde une remise supplémentaire de 3 % sur la marchandises livrée le 15 décembre.

[Retour](#)

Société Jacques Pascher 19, avenue des Moulins 69000 LYON		Etablissements Paul MALLET Place Général Henri 69000 LYON
(Facture d'AVOIR) N° 485		le 20 décembre N
Références	Désignation	Montant
1839x	Rabais de 3% sur vente de marchandises du 15 décembre. (2851,8 x 3%)	85,55
	TVA 20%	17,11
	A votre crédit TTC	102,66



B. Réductions - Enregistrements comptables

- Diffèrent en fonction de :
 - la nature de la réduction « commerciale » ou « financière »
 - du document sur lequel elle figure : « facture de doit » ou « facture d'avoir »

- 1. Réductions commerciales (RRR)

- **RRR sur facture de doit**
 - **RRR sur facture de doit n'apparaissent pas dans les enregistrements**
 - Les achats et les ventes s'enregistrent pour le **net commercial HT**

- **RRR sur facture d'avoir**
 - RRR après livraison et facture de vente
 - Enregistrement du montant de RRR dans un compte approprié
 - ✦ Crédit du compte 609 « RRR obtenus sur achats » chez le client
 - ✦ Débit du compte 709 « RRR accordés sur vente » chez le fournisseur



2. Réductions à caractère financier

- Les escomptes s'enregistrent **toujours**, quel que soit le document sur lequel ils figurent :
 - **Produit financier pour le client**
 - ✦ Crédit du compte 765 « Escomptes obtenus » dans la comptabilité du client
 - **Charge financière pour le fournisseur**
 - ✦ Débit du compte 665 « Escomptes accordés » dans la comptabilité du fournisseur
- **Remarque :**
 - Enregistrement de l'escompte varie selon la chronologie des éléments
 - ✦ Escompte compris sur la facture de vente = enregistrement immédiat
 - ✦ Escompte accordé que si le client paye comptant (ne figure pas sur la facture de doit)
 - Enregistrement de la transaction sans l'escompte
 - Enregistrement de l'escompte au moment du règlement (client), en faisant ressortir la tva et l'encaissement (fournisseur)



- **Réductions et TVA**
 - **Facture de doit : calcul de la TVA sur le montant HT effectif**
 - ✦ Sur le **net commercial** si réductions commerciales uniquement
 - ✦ Sur le **net financier** si réductions financières (et commerciales éventuellement)
 - **Facture d'avoir (pour RRR ou escompte) , la TVA doit être régularisée :**
 - ✦ Traduction comptable par une contrepassation
 - Diminution de la TVA collectée chez le fournisseur (débit du compte 44571)
 - Diminution de la TVA déductible chez le client (crédit du compte 44566)

• Illustration sur la base des factures citées précédemment (Client)

Ex.1 Net commercial = 2851,80 HT, escompte de 57,04 figurant sur la facture de doit, TVA calculée sur le net financier = 558,95 [Les réductions](#)

JOURNAL SOCIETE MALLET

N° compte	Intitulé du compte	débit	crédit
	15 DECEMBRE		
607	Achats de marchandises	2 851,80	
44566	TVA sur ABS	558,95	
765	Escompte obtenu		57,04
512	Banque		3 353,71
	<i>(facture de doit FO PASCHER N°1512)</i>		
	20 DECEMBRE		
401	Fournisseur	102,66	
609	RRR obtenus sur achats		85,55
44566	TVA déductible sur ABS		17,11
	<i>(facture d'avoir FO PASCHER N°A485)</i>		

Net commercial ht

TVA sur Net Financier

Escompte HT

Montant TTC

Remise HT sur Avoir

TVA sur montant remise



- Illustration sur la base des factures citées précédemment
(Fournisseur)

JOURNAL SOCIETE PASCHER			
N° compte	Intitulé du compte	débit	crédit
	15 DECEMBRE		
512	Banque	3 353,71	
665	Escompte accordé	57,04	
707	Vente de marchandises		2 851,80
44571	TVA collectée <i>(facture de doit CLT MALLET N°1512)</i>		558,95
	20 DECEMBRE		
709	RRR accordé sur ventes	85,55	
44571	TVA collectée	17,11	
411	Clients <i>(facture d'avoir CLT MALLET N°485)</i>		102,66



3. Les pénalités de retard

- Paiement des factures dans un « délai normal » fixé par le vendeur
- Si retard, application de pénalités de retard
- Taux applicable précisé dans les conditions générales de vente
- Pénalités calculées sur le montant TTC de la facture
- Caractère financier de ces pénalités donc pas de TVA

- Enregistrement comptable
 - au débit du compte 661 « charges d'intérêts » chez l'acheteur
 - Au crédit du compte 763 « revenus des créances commerciales » chez le vendeur

APPLICATION

La société MARINE commercialise des accessoires de plage. La TVA est à 20%. Au cours du mois de décembre N, on a collecté les pièces comptables suivantes :

05-12 : L'entreprise MARINE achète des marchandises pour un prix total de 45 000 € HT. On obtient une remise de 3% et un escompte de 1%. Paiement ultérieur.

Présentez la facture & Enregistrez la facture au journal

08-12 : Reçu facture d'achat de marchandises du fournisseur Paul : 150 unités à 94 € HT l'unité, remise 5%, escompte de 1%, paiement ultérieur.

Présentez la facture & Enregistrez la facture au journal

09-12 : Reçu facture EDF, 8 500 € TTC, paiement ultérieur.

10-12 : Vente de marchandises au client Dupuy, 60 000 € HT, paiement pour moitié comptant par chèque, et pour moitié plus tard.

12-12 : Retour au fournisseur Paul de 100 unités de marchandises. Il nous établit le jour même une facture d'avoir.

Présentez la facture & Enregistrez la facture au journal

13-12 : Remboursement d'un emprunt à la banque : 5 000 € et paiement des intérêts 500 €

14-12 : Paiement du loyer de l'année par chèque : 3 000 € HT

15-12 : Le client Dupuy règle le solde de sa dette par chèque

16-12 : Paiement par chèque de la facture EDF

18-12 : Commande de nouveaux véhicules utilitaires d'une valeur de 80 000 € HT au concessionnaire Renault. Paiement d'un acompte de 10 000 € par chèque.

20-12 : Paiement par chèque de la TVA de novembre, 800 €

31-12 : Calculez et enregistrez la TVA de décembre

Enregistrez les opérations de décembre N